handicapservices alister

Service d'Accompagnement à la Vie Autonome

Le SAVA est enregistré sur le numéro FINESS du SAMSAH 680016409

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Approuvé à l'AG du 28 juin 2024

PLATEFORME DE SERVICES

115 avenue de la 1ère Division Blindée - 68100 MULHOUSE - Tél. : 03 89 44 27 44 - Fax : 03 89 65 95 59
accueil@ajevasion.com - www.handicap-services-alister.com

Inscription au Registre des Associations : Volume XXXIX, folio 53 - Lieu de juridiction : Mulhouse

Table des matières

1 PRESENTATION DU SERVICE 3
Historique 3
Missions & spécificités 3
Spécificité du public accompagné 3
L'innovation : 4
Les enjeux : 4
Objectifs sociétaux : 4
Structure d'emploi et financements : 5
Nos métiers : 5
Modalités de financement et tutelles : 6
Nos partenaires sanitaires : 6
Nos partenaires médico sociaux : 7
Nos autres principaux partenaires : 7
2. LES STATISTIQUES DE L'ANNEE 8
La file active au 31/12/2023 8
Répartition par « genres » 9
Les diagrammes des « âges » 9
La répartition des « diagnostics » 10
Origine des personnes accueillies : 10
Niveau d'autonomie et d'indépendance fonctionnelle 11
Statistiques d'activité : 12
Le nombre de jours d'ouverture : 12
Les apprentissages individualisés : 12
Les activités et apprentissages collectifs : 14
Qualité et satisfaction des bénéficiaires : 15
3. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 16
Lancement projet "Réalité Virtuelle" 16
Lancement SAVA "hors les murs" 16
SAVA "site pilote" IMAGO DU 16
Les repas "Pair-Aidance" 17
Activités inter-habitats inclusifs 17
Mouvements de locataires 17
4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 20

1 PRESENTATION DU SERVICE

Historique

Ouvert en Juin 2015, le Service d'Accompagnement à la Vie Autonome (SAVA) a été pensé pour répondre aux nouveaux besoins d'accompagnement des personnes en perte (ou manque) d'autonomie et fluidifier les parcours de vie des personnes en situation de handicap ayant pour projet de sortir d'institution pour vivre en milieu ordinaire.

En juillet 2013, la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a porté le SAVA sur les fonts baptismaux en finançant ce service expérimental dans le cadre des « projets novateurs nationaux ».

C'est l'expertise de Handicap Services Alister dans le champ du handicap qui, associée à son réseau de partenaires sur le territoire du Haut-Rhin, nous a permis d'inventer un service unique en France, portant une offre innovante pour faciliter les parcours de vie des personnes en situation de handicap.

Ce dispositif, fonctionne comme un « sas de transition » pour les personnes projetant de continuer leur parcours vers une vie en milieu ordinaire. Il repose sur un programme pédagogique personnalisé, basé sur une évaluation fine et continue des besoins de la personne.

Ses objectifs sont ambitieux :

- rendre les bénéficiaires du service, autonomes, en 3 années maximum pour qu'ils soient en capacité de vivre seuls en milieu ordinaire
- faciliter le parcours vers le milieu ordinaire afin d'éviter l'entrée non-choisie (ou le maintien) en Etablissement Social et Médico-Social (ESMS)
- fluidifier les flux de sorties des ESMS pour adultes et enfants afin de libérer des places réservées aux personnes en ayant le plus besoin

Missions & spécificités

Eduquer, former les personnes handicapées dépendantes à l'autonomie afin de leur permettre une vie en milieu ouvert, en inclusion et mixité sociale. Pour remplir sa mission du Service d'Accompagnement à la Vie Autonome (SAVA) organise un accompagnement en deux phases complémentaires et distinctes :

- **Phase 1** : évaluation et (ré)acquisition des compétences nécessaires grâce à une pédagogie personnalisée ;
- **Phase 2** : accompagnement dans la poursuite du parcours : recherche d'un logement, d'un lieu de vie, suivi et mise en place des aides administratives, techniques et humaines.

Spécificité du public accompagné

Le dispositif est ouvert à toute personne, adulte âgée entre 20 et 60 ans, en perte d'autonomie, rupture de parcours et ayant besoin d'acquérir des compétences en matière d'autonomie. Toutes les personnes accompagnées par le SAVA disposent d'une orientation de la MDPH vers un accompagnement SAMSAH (l*e SAVA étant administrativement attaché au SAMSAH de l'association Alister*). Ainsi, le service accueille :

- les personnes avec un handicap moteur, associé ou non à des troubles cognitifs ;
- les personnes souffrant de pathologies neurologiques : accidents vasculaires cérébraux (AVC), traumatismes crâniens (TC), ou infirmes moteurs cérébraux (IMC) ;
- les personnes en situation de handicap en sortie d'institution sanitaire (MCO et/ou SSR[1]) ;

[1] Médecine, Chirurgie et Obstétrique et Soins de Suite en Rééducation.

- les personnes vivant en institutions et qui projettent de continuer leur parcours en milieu ordinaire ;
- les jeunes adultes vivant en institution relevant des amendements « Creton » ayant pour projet de continuer leur vie en milieu ordinaire ;
- les personnes en situation de handicap vivant avec des proches vieillissants et désireux de quitter leurs aidants pour continuer leur parcours en milieu ordinaire.
- les personnes présentant des troubles du spectre autistique sans déficience intellectuelle (*même s'il n'a pas été créé spécifiquement pour ce public, nous notons une croissance régulière des candidatures de personnes présentant des troubles du spectre autistique)*

Le facteur déterminant et point commun à l'ensemble des bénéficiaires est la motivation pour apprendre à « vivre chez soi » de manière autonome. L'envie d'apprendre à gérer sa santé, ses ressources, un logement, ses loisirs : sa vie, est le premier des nombreux jalons d'un parcours de trois ans maximum, conduisant à la vie autonome.

L'innovation :

Depuis sa création, le « Service d'Accompagnement à la Vie Autonome » innove dans la mesure où :

- il propose un premier pas vers le droit commun (offre de logement inclusif) à une population traditionnellement exclue de ces dispositifs
- il fonctionne en dispositif et en file active tout en rayonnant sur un territoire large (département du Haut-Rhin);
- il développe une approche pédagogique originale basée sur un accompagnement mixte individuel et collectif, évolutif, et toujours adapté aux besoins de la personne en situation de handicap ;
- il propose une prise en charge directement en milieu ouvert, en cela il permet d'expérimenter en situation réelle les spécificités de la vie autonome

Les enjeux :

Le SAVA propose de changer de paradigme en :

- passant d'une logique institutionnelle à une logique de dispositif ;
- prenant en compte les capacités de chaque personne et non pas uniquement l'incapacité ou le handicap.
- proposant un parcours vers l'autonomie avec divers modes d'accompagnement décloisonnés qui privilégient le projet personnalisé ;
- bâtissant une organisation autour du projet individuel.

Objectifs sociétaux :

Si les objectifs pour les personnes en situation de handicap accompagnées sont parfaitement circonscrits, le SAVA poursuit par ailleurs d'autres ambitions plus transversales ou sociétales :

- éviter l'entrée en ESMS par défaut dans l'esprit de « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » ;
- favoriser les sorties des ESMS quand les situations de handicap des résidents ne sont plus en adéquation avec l'hébergement institutionnel ;
- apporter une réponse partielle aux séjours inadéquats des jeunes majeurs dits amendements Creton ;
- fluidifier le parcours de la personne en situation de handicap en créant un flux de sortie des ESMS ;
- augmenter le nombre de personnes en situation de handicap insérées en milieu ouvert

Structure d'emploi et financements :

Le Service d'Accompagnement à la Vie Autonome est constitué d'une équipe pluridisciplinaire. Partie intégrante de la plateforme de service, l'équipe, administrativement rattachée au SAMSAH, est composée de 8 salariés pour 5,10 ETP[2], tous financés sur des fonds publics : soit via l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, soit via la Collectivité européenne d'Alsace.

Nos métiers :

L'équipe du SAVA est à date composée des métiers suivants :

- **Un chef de service** qui coordonne l'équipe. Il est garant des parcours, des acquisitions, de la pertinence de la formation et de la préparation à l'insertion sociale. Il a la charge de la file active du dispositif. Il est la personne ressource pour les bénéficiaires, leur entourage ainsi que pour les partenaires. Ce poste dispose d'un financement pérenne sur l'ONDAM médicosocial depuis 2022.

- **Un assistant de service social** qui participe au repérage des bénéficiaires et les accompagne dans leur parcours vers l'autonomie et l'inclusion sociale. Il soumet les plans d'aide à la Commission Départementale d'Attribution de la Prestation de Compensation du Handicap (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il apporte ses compétences dans l'attribution des aides spécifiques, l'ouverture de droits, le réseau médico-social et de l'environnement. Il réalise auprès de la personne accompagnée un apprentissage en matière de gestion administrative.

- **Un conseiller en économie sociale et familiale** qui accompagne les personnes dans les actes du quotidien : gestion du temps, suivi du logement, conseils et informations sur la vie quotidienne ou la vie affective. Il insiste particulièrement sur les apprentissages en lien avec la gestion des budgets et la mise en place des aides financières. Tout comme l'assistant de service social, cette compétence est financée par la Collectivité européenne d'Alsace.

- **Un médecin rééducateur (MPR)[3]** évalue et émet un avis médical sur l'adéquation entre le projet des candidats et leur état de santé. Il peut en tant que de besoin être assisté par le neuropsychologue de la plateforme de service. Tout au long du parcours, il est l'interlocuteur privilégié des médecins traitants des bénéficiaires et du personnel paramédical du service.

- **Un infirmier** qui supervise la continuité des soins quand ils sont effectués par des prestataires extérieurs. L'infirmier, assisté par l'aide-soignant est chargé de l'éducation thérapeutique aux soins tout au long du parcours. Il assure également la mise en place de tous les actes de soin définis avec le corps médical.

- **Des aides-soignants** qui assistent l'infirmier l'IDE dans ses missions paramédicales et soignantes. Les aides-soignants du SAVA sont des personnes ressources pour les aides à domicile dans l'accompagnement quotidien ou lors des changements de lieux de vie. Ils sont des maillons indispensables de la chaîne puisqu'ils recensent et conseillent les bénéficiaires lorsqu'ils recherchent des pharmacies ou cabinets médicaux accessibles sur le territoire. Ils réalisent auprès de la personne accompagnée un travail de proximité pour

[2] Equivalent Temps Plein
[3] Médecine Physique et Réadaptation

faciliter les apprentissages en termes de prévention santé, d'hygiène (logement, corporel et alimentaire) et de bien-être. Ils sont chargés de l'équilibre psychologique et de la santé mentale des personnes accompagnées.

- **Un ergothérapeute** dont la mission consiste à évaluer le niveau d'autonomie des bénéficiaires, et à mettre en place les aides techniques et humaines en fonction des besoins des personnes accompagnées. C'est l'interlocuteur privilégié de la CDAPH pour l'évaluation de la Prestation de Compensation du Handicap et la mise en place des services d'aide à domicile. Cette compétence est centrale dans le dispositif de formation vers l'autonomie, notamment dans l'estimation de l'adaptabilité et la qualité de l'environnement du logement choisi par le bénéficiaire.

Chaque membre de l'équipe porte un regard et apporte un éclairage complémentaire sur la situation de handicap vécue par les personnes accompagnées. La communication et la coopération sont les facteurs clés de l'accompagnement des locataires dans leur parcours vers l'autonomie. En complément, le service d'aide et d'accompagnement à domicile de notre plateforme de service (CLA 68), le FANAL et les services d'aide-ménagère de l'APAMAD interviennent quotidiennement aux domiciles des bénéficiaires.

Modalités de financement et tutelles :

Ces postes sont financés sur fonds publics par deux tutelles : l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) :

L'ARS finance « le soins » et assure le support budgétaire des métiers suivants :
- 0.1 ETP de médecin
- 0.5 ETP d'infirmier
- 1.5 ETP d'aide-soignant
- 0.5 ETP d'ergothérapeute
- 1 ETP de coordinateur d'équipe

La CeA finance les fonctions dites éducatives et assure le support budgétaire des métiers suivants :
- 0.5 ETP d'assistant de service social
- 1 ETP de conseiller en économie sociale et familiale

1.1. Réseau et partenariats du SAVA :

Le SAVA dispose d'un vaste large réseau de partenaires qui orientent les candidats et participent au parcours de vie individualisé. Ils contribuent tous de manières directe ou indirecte à la qualité de nos accompagnements.

Nos partenaires sanitaires :

Parmi les partenaires historiques privilégiés du SAVA figurent :
- Le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse Sud-Alsace : principal centre hospitaliser du Haut-Rhin, regroupant au sein du GHT 12 tous les établissements hospitaliers du territoire.
- Le Centre de Réadaptation de Mulhouse : établissement de rééducation, de soins et de formation professionnelle qui accueille des personnes en situation de handicap.
- Les établissements de Soins de Suite et de Réadaptation du territoire comme le SSR *des* Trois-Épis (MGEN-VyV), Le SSR de l'UGECAM de Colmar et le Centre Départemental de Repos et de Soins de Colmar.

Nos partenaires médico sociaux :

- L'institut « Les acacias » : Institut d'Education Motrice (IEM) de l'APF- France Handicap.
- La Fondation IDS « le Phare » qui accompagne les déficients sensoriels (visuels et auditifs) dans des formations spécifiques.
- Le SAMSAH APBA de Mulhouse est un dispositif médico-social qui a la particularité d'être destiné à des personnes avec autisme sans déficience intellectuelle.
- La résidence Marc Duval de de Pfastatt : foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés
- Le SAVS de l'APF France Handicap de Mulhouse :
- Centre Ressources Autisme de l'Hôpital de Rouffach qui accompagne les locataires concernés et forme les équipes sur les troubles du spectre autistique.
- Le Centre d'Accueil de Jour « La Chrysalide » de l'APF France Handicap qui propose des activités créatives et valorisantes : sport, relaxation, Internet, musique, théâtre, photo-vidéo, arts plastiques…

Nos autres principaux partenaires :

- La Filature : Scène nationale qui a une convention avec Handicap Services Alister depuis 2008.
- SIEL Bleu : Association nationale pour l'accès au sport adapté.
- Le GEM « Evasion »: Groupe d'Entraide Mutuelle dédié aux personnes cérébrolésées, ouvert aux locataires de la MaVA pour leur permettre de participer aux activités des « *Gémeurs* 4».
- Le GEM « La Navette » : accueillant des personnes en situation de handicap psychique ainsi que des personnes fragiles et/ou en exclusion. C'est aussi un café social ouvert à tous favorisant la mixité, les échanges et les rencontres.
- L'association « Hopendog » : Association Mulhousienne de médiation par l'animal. Création de lieux de médiation par l'animal dédiés au potentiel des chiens recueillis et formés à l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées.
- Le Racing Club de Strasbourg Alsace : Club de football professionnel Alsacien, évoluant en Ligue 1 Nationale
- Moto-club de RIXHEIM : Alain BURCKLEN, pilote officiel FMX
  Blackliner freestyle Show MX qui évolue dans les championnats européens.
- Le Drift shop, association organisatrice d'évènements de sport mécanique sur le circuit de l'anneau du Rhin a Bilzheim.
- Bulle 360, association engagée de la culture, de l'accompagnement médico-social, de la prise en charge sanitaire, de la technologie de réalité virtuelle, de la communication et de la gestion.

[4] Nom que se sont donnés les adhérents du GEM EVASION.

2. LES STATISTIQUES DE L'ANNEE

La file active au 31/12/2023

Au 31/12/2023, 20 personnes (sur 10 places) ont bénéficié d'un accompagnement par le SAVA, dont une au sein du dispositif « SAVA hors les murs »

studio N°	Nom	Sexe	Age	Pathologie	MIF*[5]	Entré le :	Sortie le :	Type de sortie	Lieu de vie avant la la MaVA	Protection juridique
1	D.K	H	26	Autres	123	01/03/2020			Domicile parental	sans
2	F.S	H	24	IMC	112	24/11/2020	**04/04/2023**	Habitat de droit commun	Domicile parental	sans
2	A.B	F	40	TSA	105	**17/07/2023**			Domicile parental	tutelle
3	JM.G	H	57	AVC	99	01/12/2020	**11/05/2023**	Habitat de droit commun	GHRMSA	Curatelle
3	A.L	H	20	IMC	125	**17/07/2023**			ESMS adultes	Curatelle
4	I.B	F	28	Autres	73	14/12/2020	**27/07/2023**	ESMS adultes	Domicile parental	tutelle
4	K.J	H	31	TC	108	**14/08/2023**			ESMS adultes	Habilitation familiale
5	K.T	H	47	TC	121	**28/06/2022**	**01/01/2023**		Foyer heb.social	sans
6 APBA	B.G	H	21	TSA	n/a	**22/07/2022**	**04/04/2023**	Domicile parental	Domicile parental	tutelle
	M.M	H	28	TSA	n/a	**03/07/2023**	**11/07/2023**	Domicile parental	Domicile parental	Curatelle
	M.C	F	24	TSA	n/a	**04/05/2023**	**02/06/2023**	Domicile parental	Domicile parental	sans
	R.T	H	27	IMC	n/a	**06/02/2023**	**31/03/2023**	ESMS adultes	ESMS adultes	Curatelle
	J.S	H	21	TSA	n/a	**05/06/2023**	**30/06/2023**	Domicile parental	Domicile parental	sans
7	B.G	H	21	IMC	98	**10/10/2023**			Domicile parental	tutelle
7	R.Th	F	22	IMC	103	28/03/2022	**26/08/2023**	Habitat de droit commun	Domicile parental	Habilitation familiale
8	SK	F	32	IMC	44	**06/11/2023**			Domicile parental	Curatelle
8	FK	H	22	IMC	94	27/06/2022	**31/08/2023**	Domicile parental	Domicile parental	sans
9	OM	F	26	TSA	115	12/02/2020			Domicile parental	Curatelle
10	FL	F	22	IMC	123	**23/01/2023**			Domicile parental	Curatelle
SAVA « hors les murs »	JZ	H	40	AVC	124	**14/02/2023**		Habitat Inclusif	Domicile parental	Curatelle

[5] La MIF est la Mesure de l'Indépendance Fonctionnelle, échelle générique reconnue internationalement qui est utilisée par les ergothérapeutes afin d'évaluer le travail d'accompagnement dans les gestes essentiels de la vie : Score MIF : 126 = validité fonctionnelle / 18 = assistance totale.

Répartition par « genres »

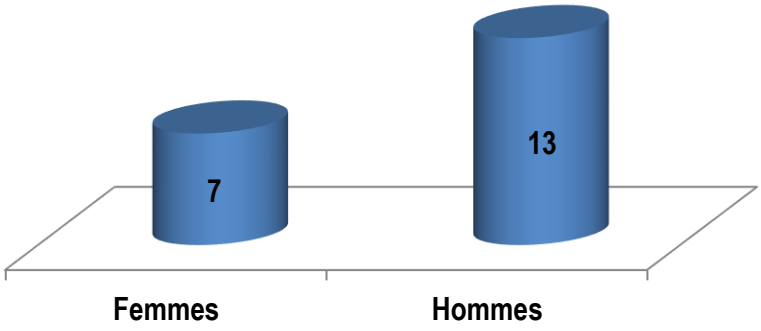

35 % femmes, 65 % hommes
Le SAVA, en 2023, conserve une très forte majorité masculine.

Les diagrammes des « âges »

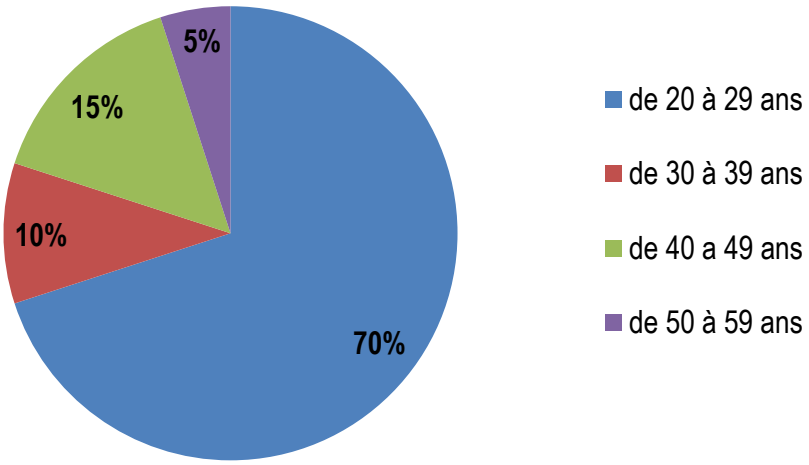

Les personnes ont entre 20 et 57 ans, la moyenne d'âge s'établit à 28 ans.
80% des personnes ont moins de 40 ans, rendant ce service atypique, le plus jeune de la plateforme HSA.

La répartition des « diagnostics »

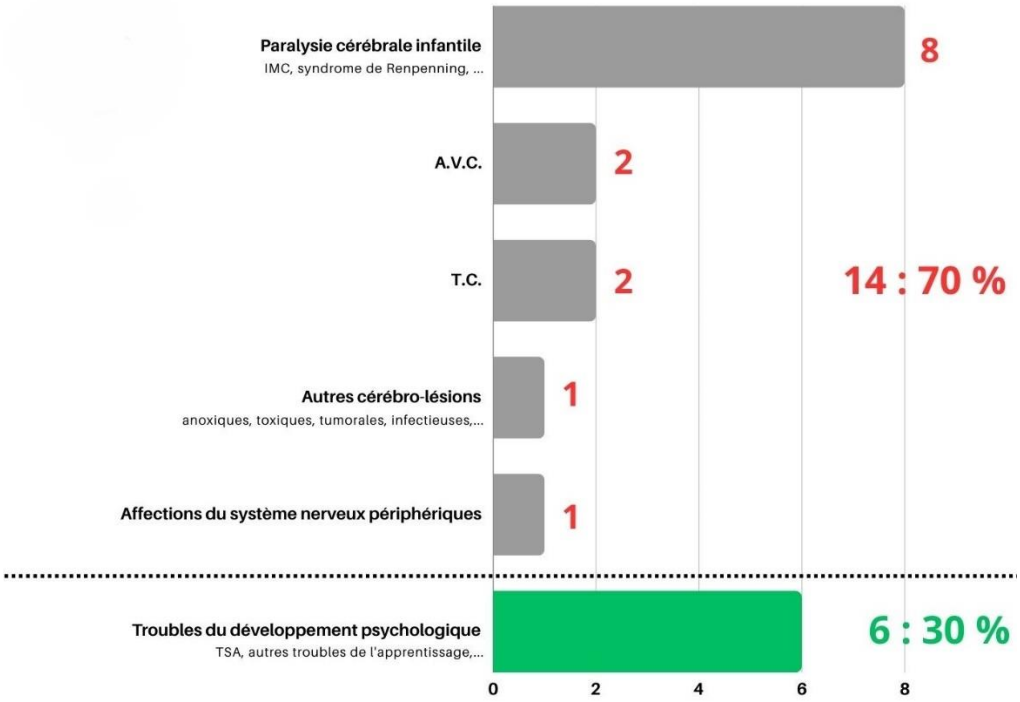

1/3 des personnes accompagnées présentent une lésion cérébrale.
1/3 une paralysie cérébrale infantile.
1/3 des troubles du spectre autistique.

Origine des personnes accueillies :

La plupart des personnes accueillies au SAVA sont orientées par nos partenaires médico-sociaux.

	TOTAL
Etablissements « médico-social »	**13**
Equipes mobiles TC/AVC	**2**
MDPH	**1**
Personne ou son entourage	**4**

Niveau d'autonomie et d'indépendance fonctionnelle

La Mesure de l'Indépendance Fonctionnelle[6] est l'indicateur utilisé au sein de la plateforme pour mesurer la dépendance des personnes accompagnées. L'indicateur a été retenu pour sa sensibilité et sa fidélité permettant d'apprécier les progrès des personnes souffrant d'une déficience fonctionnelle. Cette mesure d'indépendance fonctionnelle s'appuie sur 18 items répartis en 6 familles d'évaluation :

- Evaluation 1: les soins personnels mesurent les dimensions relatives à l'alimentation, des soins de l'apparence, l'hygiène/toilette, l'habillage des parties supérieures, l'habillage des parties inférieures.
- Evaluation 2: le contrôle des sphincters : vessie, intestins
- Evaluation 3: les transferts : lit, chaise, fauteuil roulant - aller aux toilettes - baignoire, douche
- Evaluation 4: la locomotion : marche, fauteuil roulant ; escaliers
- Evaluation 5: la communication : compréhension auditive et expression verbale
- Evaluation 6: la conscience du monde extérieur : interactions et communications sociales, résolution des problèmes, mémoire

La note globale comprise entre 18 et 126, donne une image claire et objective du niveau d'autonomie de la personne, une fois les dispositifs de compensation installés :

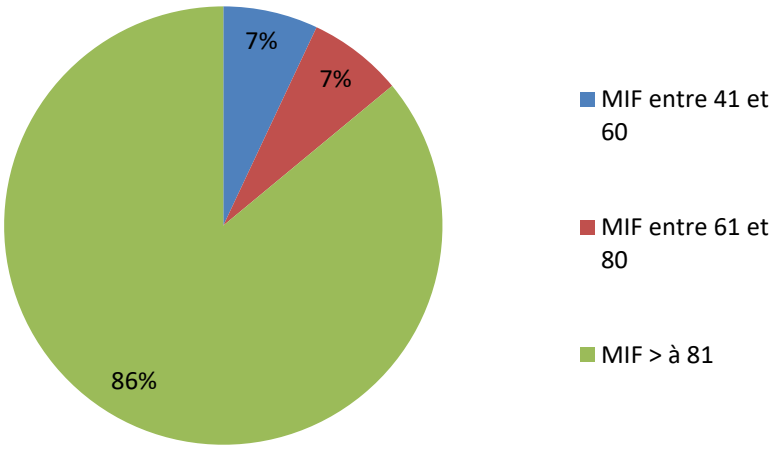

Au SAVA :
1 personnes ont un score compris entre 41 et 60 ;
1 personnes ont un score compris entre 61 et 80 ;
Sur 15 Mesures effectués, 13 personnes ont un score supérieur à 81.

86% des personnes ont un score MIF supérieure à 80, ce qui démontre une certaine indépendance ou autonomie acquise grâce aux apprentissages et dispositifs de compensation mis en place pour les bénéficiaires du SAVA

[6] Echelle d'évaluation internationalement validée mesurant l'autonomie et le niveau d'assistance requis. Le score de cette échelle va de 18 (dépendance totale) à 126 (validité maximum fonctionnelle). Pour être orientées en Foyer d'Accueil Médicalisé, les personnes ont une MIF ≤ 60 pour une Maison d'Accueil Spécialisée une MIF ≤ 40.

Statistiques d'activité :

Le nombre de jours d'ouverture :

Nombre de jours d'ouverture au public : 249 jours en 2023, 251 jours en 2022

Le SAVA fonctionne en continu les jours ouvrés. En cas de besoin ou d'urgence, les bénéficiaires du SAVA, tous locataires de la Maison pour l'accompagnement à la Vie Autonome (MaVA), ont la possibilité de contacter un numéro d'astreinte 24h/7 assurée par les professionnels de la plateforme de services.

Les apprentissages individualisés :

Le SAVA dispense quotidiennement les apprentissages indispensables à la vie autonome. A ce titre, l'équipe pluridisciplinaire a dispensé plus 3980 actes dont **3562 d'enseignements** individualisés différents sur l'année.

Ces activités se répartissent dans les champs d'enseignements suivants :

Prendre soin de soi et de préserver sa santé : **315 actes**

- reconnaissance et traitement d'un symptôme ;
- lien avec médecin traitant ;
- connaissance et observance de ses traitements ;
- gestion des rendez-vous avec les professionnels de santé ;
- éducation et prévention aux soins d'hygiènes et traitements ;
- équilibre alimentaire et nutrition.
- bien-être ;
- connaitre les numéros d'urgence ;
- repérer les situations d'urgences nécessitant un appel téléphonique ;
- connaitre la conduite à tenir en cas d'incendie.

Communiquer et prendre soin de sa santé mentale : 1**58 actes**

- apprendre à connaître et gérer ses émotions : ses joies, son stress ; ses angoisses, ses colères ;
- développer l'estime de soi ;
- apprendre à connaître et àexprimer clairement ses besoins.

Gérer son alimentation et ses repas : **668 actes**

- faire sa liste de menus et des courses ;
- se repérer dans le supermarché et comparer les prix ;
- réaliser des plats simples et cuisiner les produits de saisons ;
- avoir des notions d'hygiène (dates péremption) et d'équilibre alimentaire.

Gérer ses déplacements en autonomie : **264 actes**

- se déplacer seul ou accompagné par un auxiliaire de vie ;
- apprendre à repérer des lieux ;
- utiliser les transports en communs ou adaptés (ex : Domibus)
- planifier un trajet, sa durée et évaluer sa sécurité dans les déplacements

Gérer les tâches domestiques : **428 actes**

- planifier les tâches ménagères
- réaliser les tâches ménagères
- apprendre les produits ménagers ;
- apprendre le fonctionnement de la machine à laver le linge/ la vaisselle;
- apprendre à trier son linge ;
- apprendre à nettoyer son électroménager (frigo, four…)

Participer à la vie collective : **295 actes**

- participer activement aux réunions mensuelles des locataires ;
- utiliser la boite à idée ;
- parrticiper aux commissions repas trimestrielles ;
- être acteur de son projet personnalisé ;
- réaliser régulièrement sa propore « auto-évaluation ».

Anticiper, planifier et gérer l'essentiel : **601 actes**

- les menus et des courses ;
- ses tâches ménagères ;
- ses aides humaines ;
- ses rendez-vous professionnels dans le logement et en dehors du logement ;
- son temps libre.

Gérer son budget : **258 actes**

- les valeurs et l'usage de la monnaie ;
- maitrise des paiements en espèces et/ou par carte bancaire ;
- connaissance du budget mensuel et suivi du budget hebdomadaire ;
- règlement des factures ;
- gestion des dépenses imprévues.
- lien avec le mandataire judiciaire ou conseiller bancaire ;
- gestion de l'épargne.

Développer son réseau personnel et sa vie sociale : **270 actes**

- utilisation des moyens de communication (téléphone, internet…) ;
- favoriser et/ou maintenir relation familial et/ou amical ;
- recherche d'activités de loisirs ou de bénévolat ;
- découverte de la vie associative et intégration socio-culturelle ;
- organisation d'une sortie ;
- recherche de formations et/ou d'emplois

Reconnaître et gérer ses obligations administratives : **275 actes**

- répondre et rédiger un courrier administratif ;
- gérer du courrier : lecture, classement et suivi ;
- connaitre ses droits et leurs dates d'échéances ;

- connaitre les différentes institutions administratives, leur rôles et fonctions et reconnaitre leurs logos officiels et être capable de les contacter en autonomie.

Gérer le numérique : axe d'apprentissage nouveau lié à l'émergence de nouveaux besoins et de nouveaux risques. **15 actes**

- connaître et parer les danger sur les réseaux sociaux et internet ;
- connaître et utiliser les outils numériques en toute sécurité.

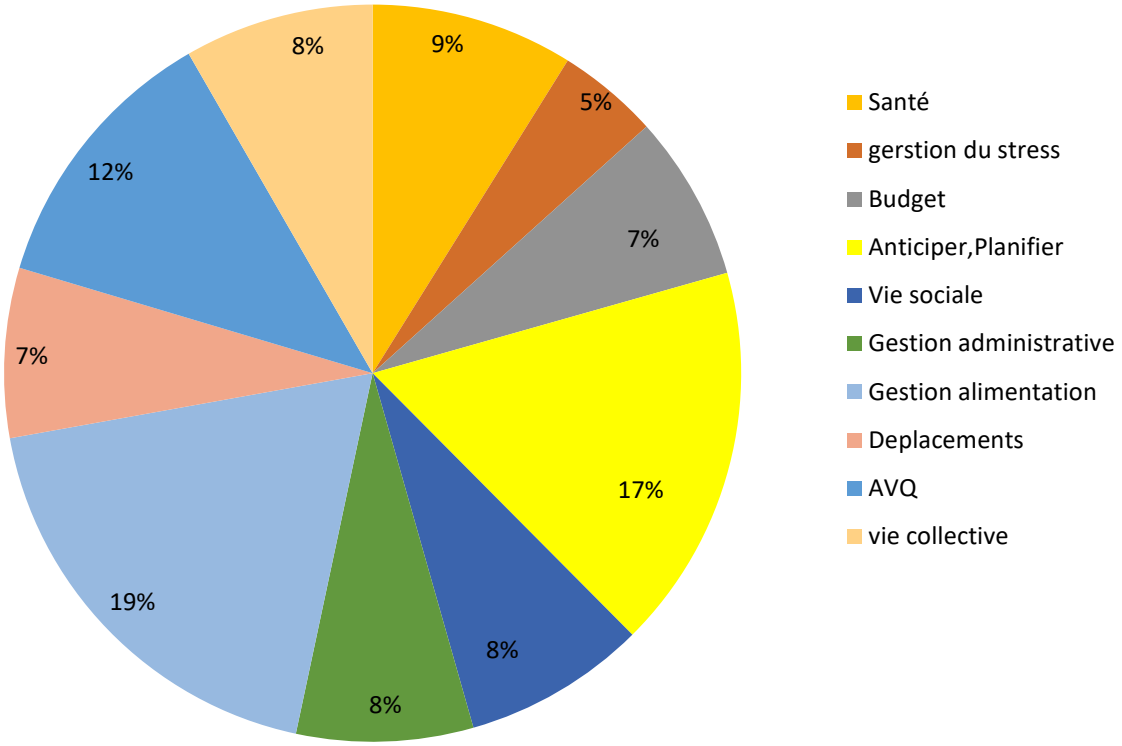

Répartition des domaines d'apprentissage en 2023

Tous les apprentissages individuels sont dispensés suivant les besoins personnalisés des locataires.

Les activités et apprentissages collectifs :

44 séances collectives (63 en 2022) se sont tenues en 2023. Elles se répartissent dans les domaines suivants :

- rencontres des locataires : échanges autour de l'accompagnement à l'autonomie et du règlement de fonctionnement (droits et devoirs du locataire) ;
- comité des locataires : réunions formelles avec ordre du jour, traitement et production de courriers au bailleur, prises de décision collectives impactant la collectivité (règlement intérieur, protocole sanitaire…)
- ateliers sur l'alimentation/hygiène : équilibre alimentaire et économie
- séances d'informations sur les régimes de protections juridiques (tutelles, curatelles…);
- moments de convivialités : cafés d'accueil, repas collectifs mensuels, traditions et de fêtes (confections « brédalas », Noël, Pâques, galette des rois, carnaval…);
- sorties sociales, culturelles et de loisir : ludothèque de Pfastatt (centre culturel de proximité : ouverture sur l'extérieur favorisant les rencontres et les liens sociaux), participation à l'exposition Folie Flore de Mulhouse ; animations musicales ; visite du jardin zoologique, spectacle de cirque, participation aux marchés de noël alsaciens,

- activités de loisirs et maintien du lien social ou autonomie oragnisées au sein du SAVA : mémoire musicale : jeux de sociétés, karaoké, blind test, mobilité – adresse : bataille d'eau, fléchette,réalité virtuelle,discotheque club 1900 ; soirées disco,bowling,Parc du Petit Prince,kit gaming,soirée coupe du monde de football
- activité de sport adapté, de bien-être et d'estime de soi : vélo adapté, sarbacane, Air Hockey, jardinage, bricolage, jeux en plein air ,match de foot Racing Club de Strasbourg, motocross freestyle…

En dehors des activités pédagogiques, chaque locataire organise son temps libre selon ses préférences et choix : sorties diverses, fréquentation des accueils de jour ou autres activités extérieures mais également prendre le temps de rester « chez so

Qualité et satisfaction des bénéficiaires :

Une enquête de satisfaction est effectuée chaque année auprès des locataires. Cette enquête est complétée par une enquête finale quand la personne quitte définitivement le service et son logement au sein de la Maison pour la Vie Autonome (MaVA). Sur les 7 retours, les éléments clés de l'enquête annuelle peuvent être détaillés ainsi :

Les locaux pédagogiques et l'équipe du SAVA :

L'équipe accompagne les apprentissages tant dans les locaux d'apprentissage, mitoyens aux studios de la Maison pour la Vie Autonome, que directement au domicile des locataires pour des actions personnalisées. Les bénéficiaires du service sont tous satisfaits de l'aménagement, de l'équipement pédagogique et de la propreté des locaux. Ils apprécient de pouvoir organiser des repas en groupe grâce à la cuisine pédagogique.

Les relations avec le personnel pédagogique sont très majoritairement (90%) des relations de confiance et de soutien ; les bénéficiaires reconnaissent la bientraitance et la gentillesse de l'équipe. 100% locataires sont satisfaits ou très satisfaits des activités proposées par l'équipe pédagogique et ils aimeraient augmenter le nombre de séances ; certains expriment toutefois quelques difficultés à s'adapter à la planification des ateliers.

Sur les logements de la MaVA :

La majorité des locataires a choisi d'intégrer la MaVA pour maintenir ses acquis ou développer son autonomie auprès de professionnels expérimentés. Ils considèrent que les studios sont adaptés à leurs besoins, une personne le trouvant trop petit. Un locataire ne se sent pas bien chez lui, la solitude lui parait trop dure.

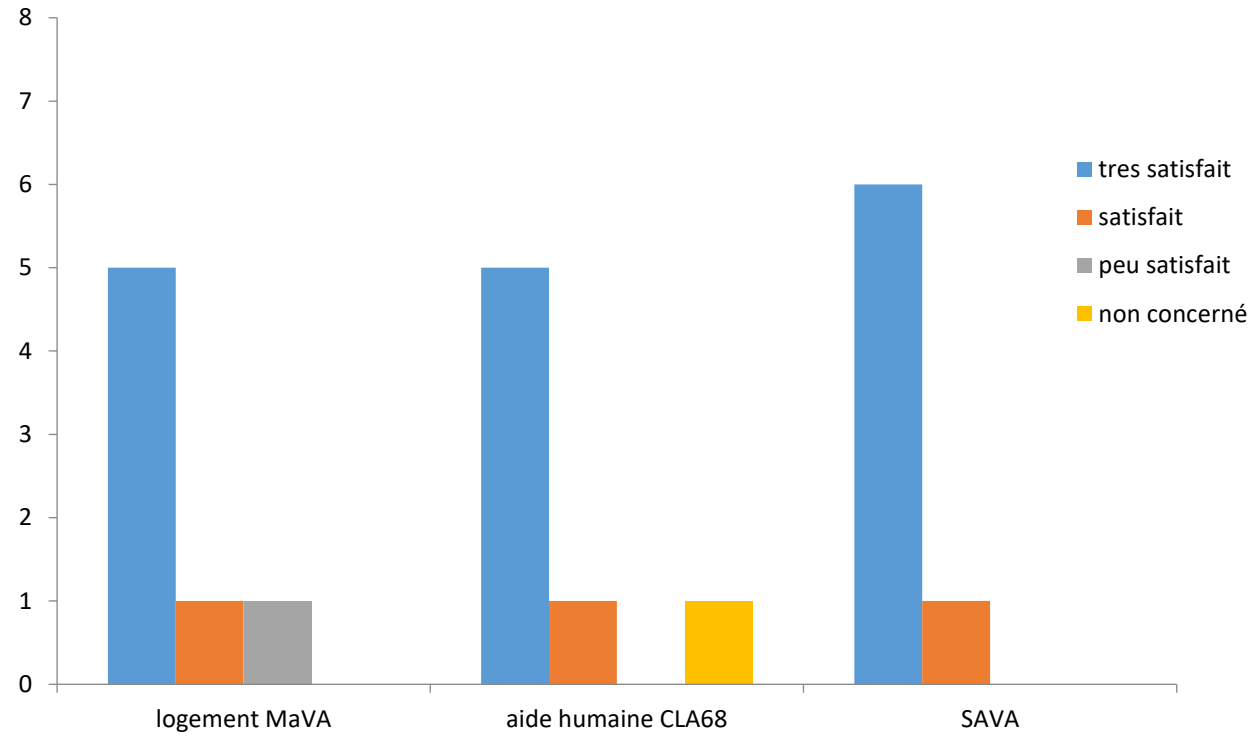

3. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Lancement projet "Réalité Virtuelle"

En partenariat avec l'association Bulle 360 et m2A Habitat un projet d'apprentissage grâce à la réalité virtuelle a débuté en 2023. Ce projet permettra aux personnes accompagnées par le SAVA de réaliser des apprentissages sécurisés en matière de déplacement en transport en commun (bus, tram, gare), mais aussi, d'apprendre à réagir en cas d'incendie dans un logement. Ces projets ont été travaillés avec Soléa et le SDIS du Haut-Rhin afin de proposer des vidéos en réalité virtuelle les plus qualitatives et réalistes possibles.

Lancement SAVA "hors les murs"

En 2023, le SAVA a débuté son premier accompagnement "hors les murs". En partenariat avec un habitat inclusif de l'association (La Passerelle), le SAVA a pu intervenir auprès d'une personne accompagnée afin de lui apprendre la gestion en autonomie dans son logement « définitif ». Cette personne a appris à cuisiner, à aménager au mieux son logement, à réaliser ses démarches de santé au sein de son propre logement. Ce premier accompagnement "hors les murs" aura duré une année avant passage de relais au SAMSAH.

SAVA "site pilote" IMAGO DU

L'année 2023, a aussi été marquée par le lancement du dossier de l'usager informatisé « Imago ». Les professionnels du SAVA, ont été pilotes dans l'association pour la mise en place de ce nouvel outil. Cette nouvelle manière de travailler avec le dossier des personnes accompagnées permet de mieux suivre et tracer les actes réalisés par les professionnels.

Les repas “Pair-Aidance”

Nous avons pu, en novembre 2023, reprendre les repas “Pair-Aidance” avec les personnes accompagnées du SAVA ainsi que les “anciens” du SAVA. Cela nous a permis de rassembler les personnes lors d’événements festifs, gourmands et remplis d’échanges entre pairs.

Activités inter-habitats inclusifs

Le lien social étant primordial, l’équipe du SAVA a été à l’origine de l’organisation de nombreuses activités de loisirs, culturelles ou sportives pour les personnes accompagnées par notre plateforme de services : soirées dansantes en discothèque et au sein du SAVA, repas et jeux,

Sorties : spectacles ; Racing Strasbourg, Cirque Gruss, moto-cross, Europa Park, vélos adaptés et plein d’autres encore….

Mouvements de locataires

2023 a vu se terminé de nombreux accompagnements : 11 locataires, arrivés au bout de leur cursus, ont été accompagnés vers un logement de droit commun, poursuivant ainsi leur parcours de vie autodéterminé.

Félicitations à eux !

Match Racing club de Strasbourg

Soirée Disco au SAVA

Moto-Cross freestyle

Rencontre Pair-Aidance

Sortie Europa-Park

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2023, onze locataires ont terminé leurs parcours d'évaluation et/ou d'apprentissage. Ils ont été accompagnés pour faciliter leur intégration dans leur nouveau logement.

- F.S. dans un appartement à Mulhouse
- Jm.G. dans un appartement à Mulhouse (résidence senior)
- I.B. dans un ESMS adultes a Colmar
- B.G. dans un appartement à Mulhouse (domicile familial)
- M.M. dans un appartement à Mulhouse (domicile familial)
- M.C. dans un appartement à Mulhouse
- R.T. dans un ESMS adultes à Sélestat
- J.S. dans un appartement à Mulhouse (domicile familial)
- R.Tl. dans un appartement à Pfastatt
- F.K. dans un appartement à Richwiller

Avec ces 11 sorties en 2023 et 8 en 2022 sur (10 places), les objectifs de fluidifier les parcours vers le milieu ordinaire sont pleinement atteints. La structure et les professionnels du SAVA ont contribué à ce succès, mais c'est le goût de la liberté et la volonté d'acquisition d'indépendance qui ont permis aux bénéficiaires d'évoluer, d'apprendre et d'acquérir l'autonomie recherchée. Ce rapport d'activité est une nouvelle fois l'occasion de les féliciter.

2024 promet une année riche en fin de parcours et d'intégration de nouveaux candidats à l'autonomie. Le parcours SAVA «hors les murs », étape inscrite dans notre projet de service, lui aussi évolue par la multiplicité de candidatures pour ce type d'accompagnement qui permettra à d'autres personnes en situation de handicap d'acquérir les compétences nécessaires au maintien ou emménagement à domicile de son choix.